



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale des Finances publiques  
Centre des Finances publiques de parentis  
en born**

X rue lamartine  
40160 Ville de Parentis en Born  
Téléphone : 00 00 00 00 00  
Mél. : t040012@dgfip,finances,gouv,fr

**POUR NOUS JOINDRE :**

Jours et heures d'ouverture :  
Réception : (avec ou sans RDV)  
Affaire suivie par : Bernard FRANCOISE  
Téléphone : 05 58072767  
Télécopie : 00 00 00 00 00  
Réf. : M57 BC 42500

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché/Publié le 30/09/2022

ID : 040-244000279-20220926-DCS2022\_56-DE



FINANCES PUBLIQUES

**CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE PARENTIS EN B  
O RUELAMARTINE  
40160 VILLE DE PARENTIS EN BORN**

**SIVOM  
REÇU LE**

**02 AOUT 2022**

MR LE PRESIDENT  
DU SIVOM DU BORN  
40200 PONTENX LES FORGES

Parentis en Born le 02/08/2022

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Monsieur

Par courriel du SIVOM du 01/08/2022, vous sollicitez, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour le SIVOM ( BC30200) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application par le SIVOM BC30200 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;
- la présence d'un solde débiteur au compte 1069, dès lors que ce compte n'existe plus dans le référentiel M57 et nécessite dès lors son apurement dans des conditions précises ;
- l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption du référentiel pour ses éventuels budgets annexes administratifs, les budgets SPIC demeurant régis par l'instruction budgétaire et comptable M4.

En application des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2005-1899 précité, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Trésorier de Parentis en Born  
Bernard FRANCOISE